



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins généralistes

Question écrite n° 92769

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes des médecins généralistes spécialisés en esthétique relatives à la valorisation des acquis médicaux en esthétique et le devenir de leur profession. Ces médecins seraient environ 150 à pratiquer depuis plus de quinze ans à titre exclusif cette orientation médicale. Or la législation actuelle les obligerait à interrompre 70 % de leur activité en la réservant aux seuls chirurgiens esthétiques. Or ces médecins ont pu faire preuve de leurs compétences, ont fait progresser les techniques et se voient pourtant interdire l'accès aux structures de chirurgie esthétique. Ils souhaiteraient la valorisation de leurs acquis en esthétique et ainsi pouvoir poursuivre leur orientation médicale. Aussi, il souhaiterait savoir si les intentions du Gouvernement sont de prendre en compte la situation de ces médecins afin de leur permettre de poursuivre leur activité dans le cadre des structures agréées.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92769

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4366